

LE MONTANT DE L'AUGMENTATION DES PRESTATIONS DES
PENSIONNÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire découle directement de ce que vient tout juste de nous dire le ministre. Il soutient avoir augmenté les prestations des bénéficiaires du supplément de revenu garanti. Le ministre sait pertinemment que nous comptons au Canada quelque 750,000 pensionnés démunis. A ces gens, il n'accorde qu'une augmentation de \$1.66 par jour. Eu égard à cela, et compte tenu de ce que les changements apportés aux régimes de pension privés ne profitent principalement qu'aux riches, pourquoi a-t-il mis sur pied un barème de prestations qui rapporterait aux bien nantis \$20 et quelques par jour par rapport à \$1.66 par jour aux pauvres? Comment expliquer que l'on donne tant aux riches et si peu aux pauvres? Le vote du riche vaudrait-il 20 fois plus que celui du pauvre?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député que, pour venir en aide aux personnes âgées, nous avons donné suite aux recommandations qui nous avaient été présentées par divers groupes s'intéressant de près aux services d'aide sociale et d'assistance ainsi que par divers autres organismes. Il s'agit en fait de veiller à ce que les personnes âgées vivant seules et bénéficiant des prestations de la sécurité de la vieillesse reçoivent l'équivalent de 60 p. 100 du montant que l'on verse aux couples âgés. En réalité, et le député le sait pertinemment, nous nous proposons de porter les prestations accordées à cette catégorie de personnes à une somme équivalant à plus de 60 p. 100 des prestations versées aux couples. Cette mesure entre en vigueur immédiatement.

Pour ce qui est des autres mesures, comme je l'ai déjà expliqué au député, en vertu du Régime d'aide fiscale, nous proposons, en ce qui a trait à la réforme des régimes de pension, de mettre tous les régimes de pensions sur un pied d'égalité, que le détenteur du régime soit un professionnel indépendant, un agriculteur, un homme d'affaires ou un salarié. Tous les Canadiens jouissent ainsi d'un accès comparable, et ce n'est que juste lorsqu'il s'agit de personnes dans la même situation.

M. Broadbent: Monsieur le Président, voilà que le ministre parle encore une fois de justice. Il y a fait allusion hier soir et même avant cela. Il ne cesse de nous entretenir de la relance et de la justice.

LES ÉCHAPPATOIRES FISCALES À LA DISPOSITION DES RICHES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, étant donné que, même après ce budget, les citoyens vivant en deçà du seuil de la pauvreté continueront à payer de l'impôt, tout comme les retraités d'ailleurs, pourquoi notre régime fiscal continue-t-il d'être truffé de plus de 200 échappatoires grâce auxquelles le particulier qui gagne \$200,000 par an réussit à ne pas payer un seul cent au percepteur? A quand une relance équitable qui favorisera l'ensemble des Canadiens?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens . . .

[Traduction]

M. Broadbent: Ah! Vous parlez en français maintenant?

M. Lalonde: Avez-vous quelque chose contre cela? Je croyais que le français était, tout aussi bien que l'anglais, la

Questions orales

langue officielle de ce pays. Qu'avez-vous à redire contre la langue française?

[Français]

. . . je vais parler en français quand cela fera mon affaire!

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Je connais l'honorable député et je sais l'intérêt qu'il porte au bilinguisme et le dévouement qu'il manifeste à cet égard. Je veux bien croire que sa réaction en est une de colère et qu'elle n'a pas été réellement pensée. Je vais répondre à la question.

En ce qui concerne donc la question soulevée par l'honorable député, je voudrais lui rappeler que les gens qui reçoivent des pensions au Canada ont un régime qui se compare favorablement avec celui de n'importe quel autre pays industrialisé; en fait, il est plus généreux que dans l'ensemble des pays industrialisés.

D'autre part, les avantages fiscaux donnés aux personnes âgées sont substantiellement plus élevés que ceux donnés aux personnes de moins de 65 ans. L'honorable député sait cela également. Il y a évidemment des pensionnés qui paient des impôts, mais c'est parce qu'ils ont des revenus; ce sont ceux qui ont des revenus substantiels, de la même façon que ceux qui ont moins de 65 ans paieront aussi des impôts s'ils ont des revenus substantiels.

En ce qui concerne les cas précis auxquels l'honorable député voudra bien se référer, nous en avons déjà discuté dans des périodes de questions antérieure. Il connaît les règles de l'impôt; on exige que les gens paient l'impôt sur le revenu qu'ils reçoivent, selon des règles bien connues, selon la loi de l'impôt sur le revenu qui a été votée par le Parlement.

* * *

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA
RÉPUBLIQUE DE CORÉE

M. le Président: Je tiens à signaler à la Chambre la présence dans la tribune du Président de l'honorable Du-wan Pong, président du comité des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale de la République de Corée.

Des voix: Bravo!

* * *

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

L'AUTEUR DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES
TITRES DE PROPRIÉTÉ DE LA RÉSIDENCE DU CHEF DE
L'OPPOSITION

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme il le sait, un employé de son cabinet—qui est indéniablement l'organe politique le plus puissant du pays, puisqu'un appel de ce bureau équivaut à un appel du chef du gouvernement, avec tout ce que cela comporte de poids politique—un employé de son cabinet, donc, M. Crenna, aurait dit qu'une demande de renseignements a été faite au sujet des titres de propriété de la résidence de l'actuel chef de l'opposition. Le premier ministre